

Consultation

Agrilocal34 – Lancement de la consultation n°253662 par l'acheteur ASSOC CENTRE HERAULT

Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

Modalité de livraison :

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : Horaires de livraison: 07h-09h

Forme du Marché :

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les produits demandés :

- Produit n°1 Aubergine 30Kg (réponse le 08/08/2022 au plus tard) – Livraison le : 05/09/2022 - 28 jours de délai de livraison
- Produit n°2 Oignon 5Kg (réponse le 08/08/2022 au plus tard) – Livraison le : 05/09/2022 - 28 jours de délai de livraison
- Produit n°3 Poire 10Kg (réponse le 08/08/2022 au plus tard) – Livraison le : 05/09/2022 - 28 jours de délai de livraison
- Produit n°4 Poivron (rouge) 5Kg (réponse le 08/08/2022 au plus tard) – Livraison le : 05/09/2022 - 28 jours de délai de livraison
- Produit n°5 Pomme 10Kg (réponse le 08/08/2022 au plus tard) – Livraison le : 05/09/2022 - 28 jours de délai de livraison
- Produit n°6 Pomme de terre 40Kg (réponse le 08/08/2022 au plus tard) – Livraison le : 05/09/2022 - 28 jours de délai de livraison
- Produit n°7 Raisin 60Kg (réponse le 08/08/2022 au plus tard) – Livraison le : 05/09/2022 - 28 jours de délai de livraison
- Produit n°8 Tomate 30Kg (réponse le 08/08/2022 au plus tard) – Livraison le : 05/09/2022 - 28 jours de délai de livraison

Pour répondre à cette consultation, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : Horaires de livraison: 07h-09h

Coordonnées de l'acheteur :

- ASSOC CENTRE HERAULT
- Cécile FERNANDEZ
- Avenue DE LA GARE DU MIDI
- 34120 PEZENAS
- Responsable des achats : Cécile FERNANDEZ
- Téléphone : 04 67 90 43 23
- Courriel : cfernandez@catar34.fr

Recours

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal compétent :
Montpellier